

Des prescriptions adaptées au niveau de risque

CLASSE DE RISQUE	TYPE DE SURFACE	TRAITEMENT CHIMIQUE	TECHNIQUES ALTERNATIVES
Risque élevé	surfaces à proximité d'un point d'eau, surfaces imperméables, peu perméables ou en pente vers un point d'eau	à proscrire	fortement recommandé
Risque réduit	surfaces perméables éloignées d'un point d'eau	possible	possible

4 - Dessiner la cartographie : au terme du diagnostic, une carte de la commune est réalisée pour permettre de visualiser les zones à risque en matière de traitements chimiques. Cette carte doit comporter un code couleur de manière à identifier facilement les différentes zones.

> En bleu les points d'eau, les avaloirs, les puits, les cours d'eau,

• traitement chimique interdit.

> En rouge les zones à risque élevé (zones imperméables et/ou connectées à un point d'eau)

• ne pas traiter chimiquement.

> En vert les zones à risque réduit (zones perméables non connectées à un point d'eau)

• traitement chimique possible.

5 - Accompagner le plan de désherbage communal d'un plan de communication à destination du public en mettant notamment en place une campagne d'information sur le changement des pratiques (articles dans le bulletin communal, affiches, pancartes sur les sites, exposition en mairie....).

Les mois à venir devront être, pour partie, consacrés à la mise en œuvre de ce plan ambitieux mais vital pour notre environnement.

Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze - Saint Trivier de Courtes